

COMMUNE D'ORSAY

REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 29 AVRIL 2024

Etaient présents : Anne-Charlotte Bénichou, Présidente, Kaouthar Benameur, Pierre Bertiaux, Alain Cano, Elisabeth Caux, Martine Charvin, Pierre Chazan, Pierrick Courilleau, Albert Da Silva, Caroline Danhiez-Caillot, Rémi Darmon, Elisabeth De Lavergne, Mireille Delafaix, Elisabeth Delamoye, Marie-Pierre Digard, Philippe Escande, Frédéric Henriot, Théo Lazuech, Christophe Le Forestier, Louis Leroy, Eric Lucas, Alexis Midol-Monnet, Didier Missenard, Claudie Mory, Yann Ombrello, David Saussol, Eliane Sauteron, Michèle Viala, Ariane Wachthausen.

Absents excusés représentés :

Abdelhamid Mellouk
Véronique France-Tarif
Laurent Rémy
Patrick Villette

Pouvoir à Anne-Charlotte Bénichou
Pouvoir à Rémi Darmon
Pouvoir à Eric Lucas
Pouvoir à Christophe Le Forestier

Absents : //

Nombre de conseillers en exercice : 33
Nombre de présents à 19h30 : 29
Nombre de votants : 33

Le quorum étant atteint, Madame Anne-Charlotte Bénichou, Présidente de séance ouvre la séance du conseil municipal.

Marie-Pierre Digard est désignée, à l'unanimité des présents, pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

2024-31 – ELECTION DU MAIRE

Le Conseil Municipal d'Orsay,

Vu le Code électoral,

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment les articles L2122-7 et suivants,

Vu la démission de Monsieur David Ros de ses fonctions de Maire et de conseiller municipal de la ville d'Orsay en date du 18 avril 2024,

Considérant qu'il convient de ce fait, de procéder à l'élection du nouveau Maire,

Considérant que cette élection doit respecter le scrutin secret proportionnel à la majorité absolue,

Considérant que si après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la **majorité relative**.
En cas d'égalité de suffrages, le plus âgé est déclaré élu.

Après appel à candidature, 2 candidats se sont déclarés
Il est procédé au vote au scrutin secret.

Le dépouillement du vote a donné les résultats suivants :

- Nombre de bulletins trouvés dans l'urne	: 33
- Bulletins blancs	: 0
- Bulletins nuls	: 1
- Suffrages exprimés	: 32
- Majorité absolue	: 17

Ont obtenu :

- Monsieur Rémi Darmon : 25 voix
- Monsieur Louis Leroy : 7 voix

Monsieur Rémi Darmon ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé maire et immédiatement installé.

Certifié exécutoire, compte tenu
de la transmission en Préfecture le 10 6 MAI 2024
et de la publication le

Rémi DARMON
Maire d'Orsay

10 6 MAI 2024



[Handwritten signature in black ink over the stamp]